

**Compte administratif 2014 - Budget Principal –
Budget Journaux Municipaux - Budget Stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte Administratif 2014 qui a été présenté à la commission n° 1 du 23 juin 2015,

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

1 – BUDGET PRINCIPAL

Résultats :

Le résultat cumulé de l'exercice 2014 est de **359 244,00 €**. Il provient d'un excédent de **7 183 991,97 €** en fonctionnement et d'un besoin de financement en investissement de **6 824 747,97 €**. Ce résultat se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	51 494 519,12 €	58 678 511,09 €	7 183 991,97 €
Investissement	21 442 030,25 €	16 968 854,66 €	-4 473 175,59 €
Reste à réaliser	14 483 393,38 €	12 131 821,00 €	-2 351 572,38 €
Résultat cumulé de l'exercice			359 244,00 €

Ce résultat ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes ont été repris lors du Budget Primitif voté le 26 mars 2015.

Réalisation budgétaire :

Dépenses	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
Réelles	50 715 356,30 €	47 301 571,52 €	93,27%	36 854 524,54 €	20 038 041,57 €	54,37%
Ordre	6 852 582,36 €	4 192 947,60 €	61,19%	1 404 068,52 €	1 403 988,68 €	99,99%
Total	57 567 938,66 €	51 494 519,12 €	89,45%	38 258 593,06 €	21 442 030,25 €	56,05%
Recettes	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
Réelles	57 018 234,91 €	58 128 887,18 €	101,95%	30 551 645,93 €	11 921 542,29 €	39,02%
Ordre	549 703,75 €	549 623,91 €	99,99%	7 706 947,13 €	5047 312,37 €	65,49%
Total	57 567 938,66 €	58 678 511,09 €	101,93%	38 258 593,06 €	16 968 854,66 €	44,35%

Fonctionnement :

En section de fonctionnement, le montant des dépenses réelles réalisées au cours de l'exercice 2014 s'élève à 47 301 571,52 €, ces dépenses se répartissent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement	Répartition en %
Charges à caractère général	17,84%
Charges de personnel et frais assimilés	62,88%
Atténuation de produits	0,10%
Autres charges de gestion courante	16,76%
Charges financières	2,33%
Charges exceptionnelles	0,09%
Dotations aux provisions	/

Les recettes réelles réalisées (hors excédent de fonctionnement reporté) s'élèvent à 54 333 129,90 € et se décomposent comme suit :

Recettes réelles de fonctionnement	Répartition en %
Atténuation de charges	0,11%
Produits des services	6,36%
Impôts et taxes	54,18%
Dotations et participations	32,41%
Autres produits de gestion courante	2,49%
Produits financiers	0,08%
Produits exceptionnels	4,37%
Reprise sur provisions	/

Investissement :

En section d'investissement, le montant total des dépenses réelles réalisées (hors résultat d'investissement reporté) s'élève à 18 098 451,92 €, la répartition s'établit comme suit :

Dépenses réelles d'investissement	Répartition en %
Remboursement d'emprunts	23,60%
Immobilisations incorporelles	4,44%
Subventions d'équipement versées	8,45%
Immobilisations corporelles	14,50%
Immobilisations en cours	48,78%
Subventions d'investissement	0,05%
Dépôts et cautionnements	0,01%
Travaux pour compte de tiers	0,17%

Le total des recettes réelles (hors excédent de fonctionnement capitalisé) est de 11 921 542,29 €. les recettes se décomposent comme suit :

Recettes réelles d'investissement	Répartition en %
Emprunts	33,69%
Subventions d'investissement	26,33%
Subventions d'équipements versées	9,84%
Immobilisations en cours	0,73%
Dotations, fonds divers et réserves	28,35%
Dépôts et cautionnements reçus	0,01%
Autres immobilisations financières	0,95%
Opérations pour compte de tiers	0,10%

L'annuité de la dette :

Au compte administratif 2014, l'annuité de la dette s'est élevée à 5 327 593,29 €. Cette annuité se décompose comme suit :

- 1 056 431,74 € de frais financiers,
- 4 271 161,55 € de remboursement de capital,

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,43 % au 31 décembre 2014, contre 2,74 % au 31 décembre 2013.

2 – BUDGET DU STATIONNEMENT

Le résultat cumulé de l'exercice 2014 est de 37 593,47 €. Il provient d'un excédent de 42 293,47 € en fonctionnement et d'un besoin de financement en investissement de 4 700,00 €. Ce résultat se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 363 539,32 €	1 405 832,79 €	42 293,47 €
Investissement	5 335,72 €	5 335,72 €	0,00 €
Reste à réaliser	9 700,00 €	5 000,00 €	-4 700,00 €
Résultat cumulé de l'exercice			37 593,47 €

Ces résultats ont été repris lors du Budget Primitif voté lors du Conseil Municipal du 26 mars 2015.

3 – BUDGET JOURNAUX MUNICIPAUX

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de 2 831,77 €.

En section de fonctionnement, au cours de l'exercice 2014, le montant des dépenses réalisées est de 87 995,38 € et 90 827,15 € de recettes réalisées.

Ce résultat a été repris au Budget Primitif voté lors du Conseil Municipal du 26 mars 2015.

M. le Maire se retire avant le vote

☞ **Après en avoir délibéré, sous la présidence de M. Pierre BLONDEL, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les comptes administratifs du Budget Principal, Budget du Stationnement et du Budget des Journaux Municipaux par :**

- **29 voix "pour" : Groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", Groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire"**
- **8 voix "contre" : Groupe "Dieppe au Coeur" et Groupe "Unis pour Dieppe"**

M. le Maire ne participe pas au vote

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--